

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

Siège :
MAIRIE
DE
L'ISLE sur la SORGUE



EXTRAIT DU REGISTRE
des

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 27 juin 2023

Nombre de Délégués en exercice.....24

L'an deux mille vingt-trois et le 27 juin à 18 heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de la Mairie de Cheval Blanc sous la Présidence de **Monsieur Christian MOUNIER, Président du SIECEUTOM.**

Nombre de Délégués Titulaires présents.....11

Membres présents :

Nombre de Délégués Suppléants Présents.....2

Titulaires : MM. Philippe BATOUX, Roland CARLIER, Christian MOUNIER, Jean-Pierre PETTAVINO, Alain GAILLARD, Philippe ROUX, Jean-Claude DOSSETTO, Pierre LORIEDO, Robert TCHOBDRENOVITCH

Nombre de Délégués votant.....14

Mmes Nicole GIRARD, Sylvie GREGOIRE

Suppléants : Mme Marie-Thérèse NEMROD BONNAL et M. Serge GRYNKORN

Absent : Mme Sabine PLANEILLE

Absents excusés : MM. André ROUSSET, Franck AIMADIEU, Lionel GOMEZ, Etienne KLEIN, Michel RAOUX, Marc DUVAL, Jean-Louis ROBERT, Mmes Amélie JEAN, Laurence CHABAUD GEVA, Laure ARNAUD, Karine MOURET, Séverine MAUGAN-CURNIER

N°23-13

Pouvoir :

- M. Jean-Louis ROBERT donne pouvoir à M. Robert TCHOBDRENOVITCH

Secrétaire de Séance : Mme Nicole GIRARD

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2022 – PARTIE TRAITEMENT

Vu les articles D.2224-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et le Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 ;

Considérant qu'il est fait obligation aux Collectivités Locales en charge du service public de prévention et de gestion des déchets de produire, dans les 9 mois suivant la fin de l'exercice, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ;

Considérant que ce rapport, présenté à l'assemblée délibérante, doit être tenu à la disposition du public ;

Après que l'ensemble de ce rapport ait été transmis aux délégués préalablement à la réunion du Comité syndical et exposé à l'assemblée ;

LE COMITE SYNDICAL

Vu le rapport de Monsieur Christian MOUNIER

PREND ACTE du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés présenté par le Président.

Pour extrait conforme au registre des délibérations



La secrétaire de séance



Nicole GIRARD

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de sa transmission en Préfecture le : **29 JUIN 2023**

Et de sa publication le :

29 JUIN 2023

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 Nîmes CEDEX 09 – Tél : 04 66 27 37 00 – Fax : 04 66 36 27 86 – greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date du présent affichage.